

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
Budget Primitif – exercice 2024

**N° 2023-54**

Date de transmission en Préfecture : **27 DEC. 2023**

Date de mise en ligne : **27 DEC. 2023**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **15 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

**Membres présents à la séance** : Sébastien FRANÇOIS – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Béatrice VERDIER – Lionel BRUNEL – Christelle RIVAT – Jean-Louis CHAPON – Christiane CONSTANT – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Michèle EYMARD

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Serge BERARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BERAL (à Michèle EYMARD)

**Membres absents, excusés sans pouvoir donné** : Nathalie BERTOCCHI

Le budget du Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2024 soumis au vote du Conseil d'administration, s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
Fonctionnement	254 000 €	254 000 €

Le budget 2024 fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 28 novembre 2023.

En dépenses de fonctionnement, sont comptabilisés entre autres :

- Le maintien des actions auprès des personnes âgées tels que l'organisation du repas des Seniors, les animations organisées dans le cadre de la semaine bleue ainsi que la confection et la distribution des colis de Noël
-

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

---

- Le maintien du budget relatif aux aides sociales facultatives et aux aides alimentaires avec l'intégration d'une aide aux vacances pour les seniors
- La poursuite des activités et projets proposés par le service accompagnement et handicap (sophrologie des aidants, jeux contes avec toi etc.) ainsi que l'organisation d'une journée « sports paralympiques » en lien avec les Jeux Olympiques 2024
- Le maintien de l'aide à la collecte des ordures ménagères à destination des personnes à mobilité réduites.
- La hausse des charges de personnel intégrant notamment les mises à disposition des agents entre la Ville et le CCAS mais aussi le CCAS et les Arcades ainsi que l'augmentation du temps de travail de 10% de l'agent en charge du handicap et la revalorisation du point d'indice sur une année pleine.

En recettes de fonctionnement, on retrouve notamment :

- Le maintien de la participation de l'Etat pour la gestion des logements d'urgence situés sur la commune.
- La participation de la Caisse d'allocations familiales pour le financement partiel du poste de référent accompagnement et handicap dans le cadre du bonus territoire.
- La poursuite de la subvention de la CCVG pour la navette des seniors
- La diminution de la mise à disposition du personnel CCAS / VILLE.
- Le maintien de la participation des familles aux activités mises en place par le service handicap (1600 €)
- L'intégration d'une participation des seniors pour le repas des seniors (+1 000 €)
- Le maintien de la participation des familles aux logements d'urgences
- La hausse de la subvention communale au titre de l'équilibre budgétaire de 12 500€, soit une enveloppe de 195 500 €.

Pour la section d'investissement, il est prévu une enveloppe de 1 000 € pour l'achat éventuel de matériel informatique ainsi que la vérification des installations thermiques.

Les investissements sont financés en recettes par les dotations aux amortissements.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre.

Le budget primitif 2024 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et il a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil d'administration du 28 novembre 2023.

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

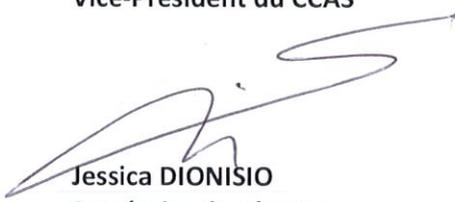
**-ADOpte** le budget primitif 2024 du centre communal d'action sociale tel que joint à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

**Serge BERARD**  
Maire de Brignais  
Président du CCAS

**Sébastien FRANCOIS**  
Vice-Président du CCAS

  
**Jessica DIONISIO**  
Secrétaire de séance

